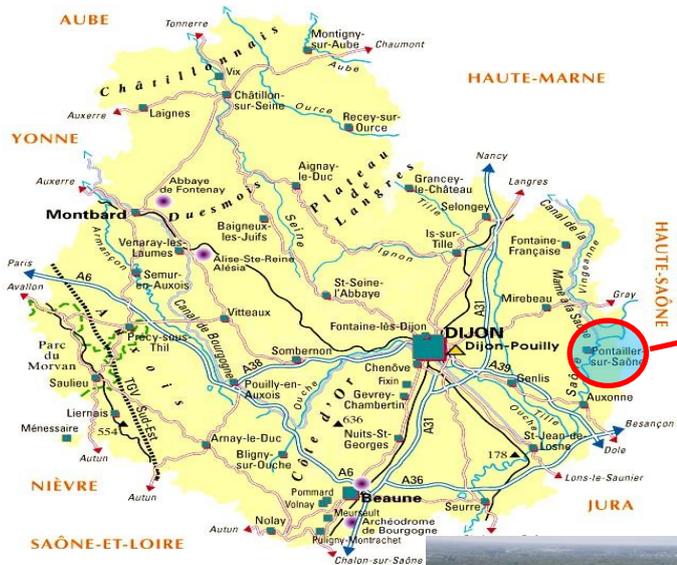


1ère édition du Tournoi de la Saône
Stade du Pasquier du Bois - 21270 Pontailler-Sur-Saône

30-31 mai et 1 juin 2019





FOOTBALL CLUB DU MIREBELLOIS PONTAILLER LAMARCHE

1ère édition du Tournoi de la Saône

Madame, Monsieur,

Le Football Club Mirebellois Pontailleur Lamarche naît en 2015 de la fusion des clubs de Mirebeau-Sur-Bèze, Pontailleur-Sur-Saône et de Lamarche-Sur-Saône est un club de Côte d'Or situé à l'Est de Dijon à environ 30 minutes.



Club Partenaire



Nous organiserons au printemps prochain la 1ère édition de notre tournoi :

- Rassemblement U7 (2012/2013) de 10h à 12h, tournoi U9 (2010/2011) de 10h à 17h le jeudi 30/05/2019
- U11 (2008/2009) & U11F (2007/2008/2009) de 10h à 17h le vendredi 31/05/2019
 - U13 (2006/2007) de 10h à 17h le samedi 01/06/2019

Nous serions heureux de vous compter parmi les participants et de vous faire découvrir la Bourgogne, la Côte d'Or et les bords de Saône.

Toutes les équipes disputeront un minimum de 7 temps de pratique, arbitrées par des officiels et bénévoles.

Les rencontres se dérouleront sur les deux terrains gazonnés du stade du Pasquier du Bois à Pontailleur-Sur-Saône.

Bien sûr, tous les enfants seront récompensés à l'issue du tournoi.

Pour les clubs désirant un hébergement, nous pouvons vous mettre en relation avec différents hébergements (camping, hôtels, gîtes...).

Des paniers repas seront disponibles lors du tournoi (voir fiche jointe). De plus, sachez qu'une buvette et un snack seront également à votre disposition tout au long du tournoi.

La date limite d'inscription est fixée au 15 avril 2019.

(Pensez à nous envoyer une photo de votre équipe et le logo de votre club pour la communication du tournoi)

Pour les renseignements et inscriptions vous pouvez contacter

Alexandre au **06.37.92.98.22** ou Rémy au **06.83.40.22.94**

Aux adresses emails : alexandre.gallienne@aol.fr ou r.dauty@gmail.com

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions de recevoir, les salutations sportives de toute l'équipe dirigeante du Football Club du Mirebellois Pontailleur Lamarche.

Jeudi 30 Mai 2019

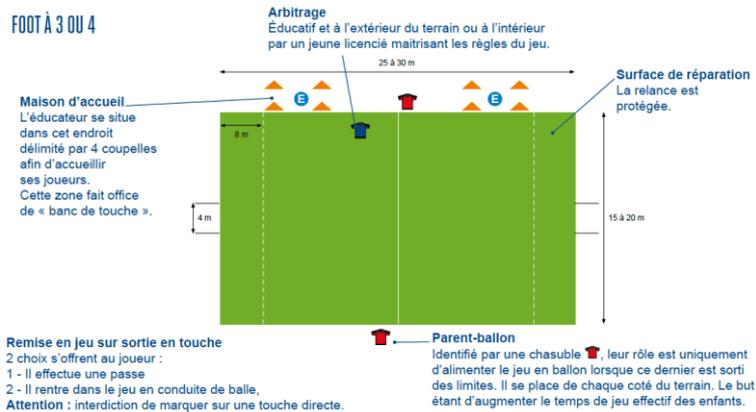
Rassemblement U7 (2012/2013) :

A partir de 10h et jusqu'à 12h (un planning sera envoyé à chaque équipe avant le tournoi).

Forme de pratique :

- Organisation type plateau :
 - Foot à 4 vs 4 (avec GB) sur des terrains de 30 x 20m
 - 6 matchs + 2 activités de 7 minutes
 - Activité PEF/Activité radar

Nombre d'équipes limité !!



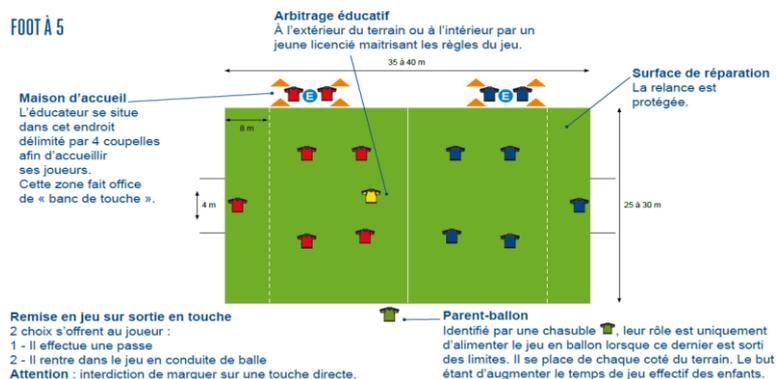
Tournoi U9 (2010/2011) de 10h à 17h :

A partir de 10h et jusqu'à 17h (un planning sera envoyé à chaque équipe avant le tournoi).

Forme de pratique :

- Tournoi :
 - Foot à 5 vs 5 (avec GB) sur des terrains de 40 x 30m
 - X poules de X équipes
 - Victoire = 3pts, Nul = 1pt, Défaite = 0pt => 2 premiers + meilleurs 3^{èmes} potentiellement qualifiés en phase finale principale, les autres en complémentaire.
 - Minimum 7 temps de pratique avec activité PEF/activité radar

Nombre d'équipes limité !!



Vendredi 31 Mai 2019

Tournoi U11 (U10-U11) et U11F (U10F-U11F-U12F), (2008/2009) :

A partir de 10h et jusqu'à 17h (un planning sera envoyé à chaque équipe avant le tournoi).

Forme de pratique :

- Tournoi :
 - Foot à 8 vs 8 + 4 remplaçants sur des terrains ½ terrain à 11.
 - Règlement sportif joint ci-après.
 - Minimum 7 temps de pratique avec activité PEF/activité radar

Nombre d'équipes limité !!



Samedi 01 Juin 2019

Tournoi U13 (2008/2009) :

A partir de 10h et jusqu'à 17h (un planning sera envoyé à chaque équipe avant le tournoi).

Forme de pratique :

- Tournoi :
 - Foot à 8 vs 8 + 4 remplaçants sur des terrains ½ terrain à 11.
 - Règlement sportif joint ci-après.
 - Minimum 7 temps de pratique avec activité PEF/activité radar

Nombre d'équipes limité !!





Formules d'inscription :

Formule 1 (Frais d'engagement) :

Frais d'engagement : 20€/équipe

A envoyer lors de l'inscription !

Formule 2 (Frais d'engagement + paniers repas) :

Frais d'engagement + paniers repas :

- Un sandwich
- Une barquette de frite
- 1 boisson

Catégorie	Nombre de repas	Prix (Engagement + repas)
U7 (30/05)	7 + 1 éducateur	60€
U9 (30/05)	8 + 2 éducateurs	70€
U11 (31/05)	12 + 2 éducateurs	90€
U13 (01/06)	12 + 2 éducateurs	90€

Repas supplémentaire à 6€ !

Pour les clubs ne pouvant pas régler la totalité de la somme, nous vous demandons pour cette formule un acompte de 50 % à l'inscription !



Coupon-Réponse-Club

Je soussigné Responsable du club :

Téléphone.....

Adresse.....

Adresse email.....

Engage :

Catégorie	Nombre d'équipe(s)	Nom(s) Responsable(s) d'Equipe(s)	Tel(s)	Email(s)	Formule d'inscription choisie + Coût (€)
U7 (30/05)					
U9 (30/05)					
U11 (31/05)					
U13 (01/06)					

Paiement :

Formule 1 (à l'inscription) Formule 2 (à l'inscription) Formule 2 (avec acompte de 50%)

Merci de joindre votre règlement à cette feuille.

Fait le :

Signature et tampon du club

Envoi des inscriptions :

Nicolas Brunel, Secrétaire Général F.C.M.P.L

10 boulevard Montaigne 21000 Dijon

Coupon-Réponse-Educateur

Je soussigné Educateur du club :

Responsable de l'équipe : U7 U9 U11 U13

Téléphone.....

Adresse.....

Adresse email.....

Engage :

Catégorie	Nombre d'équipe(s)	Tel(s)	Email(s)	Formule d'inscription choisie + Coût (€)
U7 (30/05)				
U9 (30/05)				
U11 (31/05)				
U13 (01/06)				

Paiement :

Formule 1 (à l'inscription) Formule 2 (à l'inscription) Formule 2 (avec acompte de 50 %)

Merci de joindre votre règlement à cette feuille.

Fait le :

Signature et tampon du club

Envoi des inscriptions :

Nicolas Brunel, Secrétaire Général F.C.M.P.L

10 boulevard Montaigne 21000 Dijon

TOURNOI DE LA SAÔNE (30-31 Mai et 1 Juin 2019)

REGLEMENT SPORTIF U11 & U11F/U13

Article 1 : Le tournoi se déroule sur les journées du vendredi 31/05/2019 pour les U11/U11F et du samedi 01/06 pour les U13.

Article 2 : Les équipes sont composées de 8 joueurs plus 4 remplaçants.

Article 3 : La durée des matchs est de 15 minutes sans interruption pour les U11/U11F et U13. Les remplaçants ne peuvent entrer sur le terrain qu'avec l'autorisation de l'arbitre.

Article 4 : Les débuts et fins des rencontres se font au signal sonore, toutefois en cas d'arrêt de jeu prolongé (blessure nécessitant plusieurs minutes d'interruption), l'arbitre pourra rajouter du temps.

Article 5 : Le classement s'effectue de la manière suivante : 3 points pour une victoire, 1 point pour un match nul, 0 point pour une défaite et 0 pour un forfait. En cas d'égalité, les équipes seront départagées par l'épreuve « défis » puis par le goal-average particulier, puis le goal-average général, puis par la meilleure attaque.

Article 6 : Pour les phases finales et rencontres de classement, il sera procédé en cas d'égalité à une séance de tirs au but « au finish ». Dès que l'une des deux équipes prend l'avantage (à nombre de tir égal) elle remporte la rencontre (dès le 1^{er} tireur).

Article 7 : L'encadrement des équipes sur le terrain se limite à deux personnes.

Article 8 : ***Les règles appliquées sont celles du « football à 8 » avec notamment passe au gardien interdite. La règle du hors-jeu sera appliquée, chaque équipe devra désigner un joueur pour arbitrer à la touche, celui-ci peut être changé en cours de match. En cas de non application de cette règle, les équipes pourront être pénalisées d'un retrait de point.***

Article 9 : Cartons : Un carton blanc entraînera une exclusion temporaire de 2 mn sans remplacement, un carton rouge l'exclusion définitive de la rencontre en cours (sans remplacement bien sûr). ***Dans un but éducatif, toutes exclusions d'un joueur lors d'une rencontre seront avisées au responsable de l'arbitrage du tournoi, qui selon la gravité prendra les mesures nécessaires.**

Article 10 : Les licences sont remises au comité d'organisation qui les conserve durant le tournoi pour tout éventuel contrôle d'identité et d'âge des joueurs. Toute fraude d'identité ou d'âge impliquerait la perte du match et l'exclusion de l'équipe.

Article 11 : Le Football Club du Mirebellois Pontailier Lamarche décline toute responsabilité en cas d'accident, de vol ou de perte d'objets de valeurs. Le club organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement pour des raisons indépendantes de sa volonté.

Article 12 : Système de qualification : Les 2 premiers de chaque poule (4 poules de 5) accèdent aux huitièmes de finale (sous réserve d'atteinte des 20 engagés). Les autres équipes sont également reversées dans une phase de classement (poule de classement).

Article 13 : Les équipes sont tenues de fournir un ballon chacune lors des rencontres.

Article 14 : La commission technique règlera tout litige !

Article 15 : Les équipes et leur encadrement s'engagent à respecter la charte de l'éthique du football :

- Respecter les règles
- Respecter l'arbitre
- Respecter ses adversaires
- Bannir la violence et la tricherie
- Etre maître de soi
- Etre loyal et fair-play
- Montrer l'exemple

SOYEZ FAIR-PLAY